

Explications et exemples

Outre des facteurs économiques, qui peuvent avoir un impact sur l'impôt sur le bénéfice et le capital, deux facteurs techniques ont une incidence sur l'impôt effectif des personnes morales et des personnes imposées à la source payé à la paroisse. Il s'agit d'une part du calcul de la quotité d'impôt (taux mixte) et d'autre part de la répartition sur la base du nombre de membres de chaque confession.

Comment est calculée la quotité d'impôt paroissial pour les personnes morales / les personnes imposées à la source?

Chaque paroisse des trois Eglises nationales fixe sa quotité d'impôt sous forme de fraction de l'impôt simple. La quotité d'impôt est fixée chaque année par la paroisse lors de la votation sur le budget. L'impôt paroissial des personnes morales / des personnes imposées à la source est perçu selon la moyenne pondérée (taux mixte) des quotités d'impôt des paroisses appartenant à la même commune municipale ([Art. 12, Loi sur les impôts paroissiaux](#)).

La moyenne pondérée (taux mixte) se calcule en pondérant les quotités d'impôt selon le nombre de contribuables des trois confessions. Trois exemples à titre d'illustration (quotités d'impôt et nombre de contribuables 2010):

Commune de Saint-Imier	Quotités d'impôt	Contribuables	Part	Quotité d'impôt pondérée
Paroisse réformée	0.2560	2'181	56.80%	0.1454
Paroisse catholique romaine	0.1970	1'642	42.76%	0.0842
Paroisse catholique-chrétienne	0.2760	17	0.44%	0.0012
Taux mixte par commune municipale		3'840	100.00%	0.2309
Commune de Bienne	Quotités d'impôt	Contribuables	Part	Quotité d'impôt pondérée
Paroisse réformée	0.2300	20'579	58.95%	0.1356
Paroisse catholique romaine	0.2300	14'241	40.80%	0.0938
Paroisse catholique-chrétienne	0.2300	87	0.25%	0.0006
Taux mixte par commune municipale		34'907	100.00%	0.2300
Commune de Guttannen	Quotités d'impôt	Contribuables	Part	Quotité d'impôt pondérée
Paroisse réformée	0.2300	284	93.73%	0.2156
Paroisse catholique romaine	0.2070	19	6.27%	0.0130
Paroisse catholique-chrétienne	0.2300	0	0.00%	0.0000
Taux mixte par commune municipale		303	100.00%	0.2286

Le nombre de membres d'une confession a donc une influence considérable sur la quotité d'impôt applicable aux trois confessions pour le calcul de l'impôt paroissial des personnes morales / des personnes imposées à la source. On trouvera ci-après la comparaison avec le nombre de contribuables tel qu'il est utilisé par l'Intendance des impôts pour le calcul de l'impôt paroissial 2023. L'exemple de la paroisse de Saint-Imier montre clairement que la pondération évolue en défaveur de la paroisse réformée évangélique. Ceci malgré le fait que la paroisse catholique romaine ait enregistré une diminution du nombre de ses membres, quoique moins importante que chez les réformés:

Commune de Saint-Imier	2010			2022 pour l'année fiscale 2023		
	Quotités d'impôt	Contribuables	Part	Quotités d'impôt	Contribuables	Part
Paroisse réformée	0.2560	2'181	56.80%	0.2560	1'210	42.74%
Paroisse catholique romaine	0.1970	1'642	42.76%	0.1970	1'603	56.62%
Paroisse catholique-chrétienne	0.2760	17	0.44%	0.3060	18	0.64%
Taux mixte par commune municipale	0.2309	3'840	100.00%	0.2229	2'831	100.00%
Commune de Bienne	2010			2022 pour l'année fiscale 2023		
	Quotités d'impôt	Contribuables	Part	Quotités d'impôt	Contribuables	Part
Paroisse réformée	0.2300	20'579	58.95%	0.2300	12'318	48.31%
Paroisse catholique romaine	0.2300	14'241	40.80%	0.2300	12'910	50.63%
Paroisse catholique-chrétienne	0.2300	87	0.25%	0.2800	269	1.06%
Taux mixte par commune municipale	0.2300	34'907	100.00%	0.2305	25'497	100.00%
Commune de Guttannen	2010			2022 pour l'année fiscale 2023		
	Quotités d'impôt	Contribuables	Part	Quotités d'impôt	Contribuables	Part
Paroisse réformée	0.2300	284	93.73%	0.2300	195	69.15%
Paroisse catholique romaine	0.2070	19	6.27%	0.2000	86	30.50%
Paroisse catholique-chrétienne	0.2300	0	0.00%	0.2800	1	0.35%
Taux mixte par commune municipale	0.2286	303	100.00%	0.2210	282	100.00%

Comment l'impôt paroissial des personnes morales / des personnes imposées à la source est-il réparti sur les paroisses?

L'impôt paroissial est réparti en fonction du nombre des contribuables par confession. Le même rapport que celui utilisé pour pondérer la quotité d'impôt est donc déterminant. Dans les trois exemples, la part du rendement fiscal des personnes morales / des personnes imposées à la source diminue.

Commune de Saint-Imier	2010		2022 pour l'année fiscale 2023	
	Contribuables	Part	Contribuables	Part
Paroisse réformée	2'181	56.80%	1'210	42.74%
Paroisse catholique romaine	1'642	42.76%	1'603	56.62%
Paroisse catholique-chrétienne	17	0.44%	18	0.64%
Taux mixte par commune municipale	3'840	100.00%	2'831	100.00%
Commune de Bienne	2010		2022 pour l'année fiscale 2023	
	Contribuables	Part	Contribuables	Part
Paroisse réformée	20'579	58.95%	12'318	48.31%
Paroisse catholique romaine	14'241	40.80%	12'910	50.63%
Paroisse catholique-chrétienne	87	0.25%	269	1.06%
Taux mixte par commune municipale	34'907	100.00%	25'497	100.00%
Commune de Guttannen	2010		2022 pour l'année fiscale 2023	
	Contribuables	Part	Contribuables	Part
Paroisse réformée	284	93.73%	195	69.15%
Paroisse catholique romaine	19	6.27%	86	30.50%
Paroisse catholique-chrétienne	0	0.00%	1	0.35%
Taux mixte par commune municipale	303	100.00%	282	100.00%